

Préambule

La société CreaCast dont le siège social est situé 14, rue du Canal 67201 ECKBOLSHEIM – FRANCE et immatriculée au registre des sociétés et du commerce de Strasbourg sous le numéro SIREN 483 108 932, code APE 723Z, VAT FR47483108932 exploite ses propres centres serveurs et sa fibre optique de très haute capacité ainsi que tous les moyens d'accès dont le satellite en vue d'offrir à ses Clients diverses prestations de traitement de données liées à Internet, dont le Streaming et le Transport audio et vidéo.

La société CreaCast exploite l'enseigne commerciale « CreaCast » déposée comme marque par CreaCast et accessible sur Internet à l'adresse <http://www.creacast.com/>.

Article 1^{er} : Objet

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de diffusion en Streaming et de Transport de signaux audio, vidéo, radio, télévision sur Internet par CreaCast.
- La signature de la Commande d'une prestation de Streaming ou de Transport implique l'acceptation sans réserve et irrévocable des présentes conditions générales, quel que soit le moyen ou le support de la Commande reçue par CreaCast.
- Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs peuvent faire l'objet d'une modification à tout moment, sans préavis, ni indemnité. Ces modifications sont néanmoins sans incidence sur les contrats en cours et sur les offres émises.

Article 2^{ème} : Définitions

- **Commande** : désigne le document préparé et émis par CreaCast puis souscrit par le Client et traduisant l'accord auquel sont parvenues les parties.
- **Internet** : désigne le réseau de communication ouvert et informel, constitué par l'interconnexion

à l'échelle mondiale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP, y incluant notamment tous supports permettant l'accès à Internet via la téléphonie mobile (de type WAP, UMTS, GPRS), supports PDA, smartphones, bornes interactives, etc.

- **Lien Hypertexte** : désigne le lien logique à l'écran, inséré facturdans une représentation textuelle ou graphique d'un programme multimédia, offrant à l'utilisateur l'accès direct à une autre partie du programme ou à une autre page de toute personne qui possède une adresse IP (Internet Protocol).
- **Player** : désigne la page web, ou le terminal permettant à un utilisateur final du service de Streaming (auditeur téléspectateur) d'écouter le Programme confié à CreaCast par le Client.
- **Programme** : désigne l'intégralité du Programme audio, vidéo, radio, télévision confié à Client pour délivrer son service de Streaming ou de Transport.
- **Simulcasting ou Simulcast** : désigne la transmission ou la diffusion numérique simultanée, et à l'identique, d'un programme audio live, vidéo live, radio ou télévisuel, quelque soit le support utilisé.
- **Site Web du Client** : désigne le site internet du Client
- **Site Web de CreaCast** : désigne le site www.creacast.com
- **Serveur** : Désigne un ordinateur mutualisé ou dédié entre Usagers, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.
- **Streaming** : désigne la transmission numérique audio / audiovisuelle avec lecture en temps réel, par les réseaux de type Internet sans fixation sur support numérique.
- **Transport** : désigne la transmission du signal du ou des programmes du Client entre les sites exploités par ou pour le Client.
- **Accès à Internet ou Accès Internet** : service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services

en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Article 3 : Obligations de CreaCast

- **Engagement de moyens :** Il est expressément convenu que CreaCast s'engage à une obligation de moyens. A ce titre, CreaCast s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de rendre le Service de Streaming ou de Transport, objet des présentes conditions générales de vente. Notamment, CreaCast s'engage à mettre à la disposition de la Radio les prestations suivantes :

Moyens pour le Streaming :

- La reprise, via Internet, sur les serveurs de streaming de CreaCast du signal analogique, numérique, et/ou pré-encodé délivré par le Client;
- La mise à disposition de ses serveurs et de la Bande Passante nécessaire à la diffusion en Streaming (sauf en cas de suspension du réseau Internet), et selon les clauses de l'offre faite au Client et acceptées par celui-ci ;
- La fourniture mensuelle des statistiques d'audience (trafic en giga-octets, nombre de connexions, audience en heures, et durée moyenne de connexion, etc...).

Moyens pour le Transport :

- La mise à disposition à chacune des extrémités des sites d'exploitation du Client à relier par Transport, de terminaux CreaBox ou autres ;
- La supervision de la prestation transport ;
- La supervision de la disponibilité du service internet fourni par le Fournisseur d'Accès à Internet si rendu disponible par ce Fournisseur d'Accès;
- La relation technique avec le support technique de l'opérateur France Télécom Orange, assurant le rôle de Fournisseur d'Accès à Internet (SDSL, fibre, etc...) et si possible et disponible dans le cas de liaisons ADSL;
- Dans certains cas, la fourniture de l'accès Internet (ADSL, SDSL, Fibre).

- **Moyens pour la qualité de service :** Qu'il s'agisse de Streaming ou de Transport, CreaCast s'engage à ne pas interrompre le signal du Client sauf si l'une des conditions suivantes intervient :
 - accord préalable du Client (en cas de maintenance technique par exemple) ;
 - non paiement d'une facture au moins ;
 - rejet d'un prélèvement automatique ;
 - réquisition ou décision d'arrêt légalement obtenue.
- **Pas d'altération du contenu :** Qu'il s'agisse de Streaming ou de Transport, CreaCast s'engage à ne pas modifier ni altérer tout ou partie du programme fourni par le Client, ce dernier étant seul responsable de son contenu éditorial ;
- **En cas de panne ou d'indisponibilité d'internet :** Dans l'hypothèse d'une panne ou d'un défaut intervenant plus de 4 heures, sur le ou les accès internet mis en jeu dans l'exploitation du service de Streaming ou de Transport de CreaCast, CreaCast s'engage à réduire sa facturation de son service, prorata temporis;
- **Statistiques et base facturation :** S'agissant de son service de Streaming, CreaCast s'engage à communiquer au Client les rapports mensuels du trafic généré par le Client donnant lieu à facturation au volume.
- **Support Technique :** CreaCast répond aux demandes de support technique les jours ouvrés (lundi au vendredi) de 8h00 à 20h00. En dehors de ces périodes, CreaCast ne s'engage pas à répondre aux demandes de support essaie de se rendre disponible autant que possible. Les demandes de support sont à adresser exclusivement par email à support@creacast.com ou par téléphone au +33(0)1 45 333 000.

Article 4 : Obligations du Client

- **Marques et nom commercial du Client :** Le Client autorise CreaCast à utiliser son nom commercial ou ses marques ainsi que tous les signes distinctifs appartenant au Client : Site Web, icônes, logos, etc. dans le cadre de la communication de CreaCast et à titre de référence commerciale, sauf refus express ;

- **Assurance des biens confiés par CreaCast au Client** : Les équipements CreaBox et équipements accessoires associés mis à disposition par CreaCast ou ses partenaires dans les locaux du Client pour la réalisation des prestations de CreaCast (Streaming ou Transport) sont confiés au Client. En conséquence, il revient au Client de contracter les assurances nécessaires pour couvrir les éventuels dégâts et vols qui pourraient être commis sur les dits équipements, ou causés directement ou indirectement par ces mêmes équipements sur des équipements ou personnes tiers ;
- **Engagement de non poursuite** : CreaCast s'obligeant à une garantie de moyens et non de résultats, le Client s'engage à ne pas poursuivre CreaCast en justice dans l'hypothèse où le résultat escompté par le Client (Transport ou Streaming) n'est pas atteint ; le Client pourra dans cette hypothèse résilier de plein droit le Service fourni par CreaCast, en adressant un courrier recommandé à CreaCast dans cette hypothèse;
- **Restitution des biens confiés par CreaCast au Client** : Au terme du contrat, ou en cas de résiliation du contrat, le Client s'engage à restituer à CreaCast tout élément matériel, et/ou CreaBox mis à disposition du Client et/ou hébergé par le Client pour la fourniture du service de Transport ou de Streaming ;
- **Fourniture d'informations techniques par le Client à CreaCast** : Afin que CreaCast puisse assurer la relation technique avec le fournisseur d'accès des accès Internet mis en jeu dans le cadre du Transport ou du Streaming, le Client s'engage à communiquer toutes les données techniques liées aux abonnements, aux lignes physiques et logiques, et contacts que CreaCast lui demandera.
- **CreaCast ne se déplace jamais** : Dans de nombreux cas (Transport et/ou Streaming), le Client dispose de sites d'exploitation (studios, sites émetteurs, salles machines, etc...) où peuvent être hébergés des équipements d'encodage ou décodage (ex : CreaBox) mis à disposition du Client par CreaCast. Le Client prend acte que CreaCast ne se déplace jamais sur le ou les sites d'exploitation du Client, sauf mention ou accord express figurant dans la Commande. Le

Client ne peut exiger de CreaCast de se rendre sur le ou les sites d'exploitation, ni dans le cadre d'une installation, ni pour effectuer une maintenance.

Article 5 : Conditions

- **Offres** : Les offres émises par CreaCast sont valables 30 jours.
- **Prix** : Le prix définitif est celui qui figure sur la Commande.
- **Délais** : Les délais de mise en œuvre des prestations objet de la Commande sont ceux qui figurent sur la Commande.
- **Factures** : les factures sont envoyées au Client exclusivement par email, soit mensuellement, soit trimestriellement.
- **Paiement** : Les prix figurant sur les factures de CreaCast doivent être payés en euros au siège de CreaCast dans un délai de 30 jours nets, à compter de la date de facture, sauf conditions particulières. Le mode de règlement est celui qui figure sur la Commande.
- **Suspension du service pour défaut de règlement** : A défaut de règlement à la date indiquée sur la facture, CreaCast se réserve la faculté de suspendre la diffusion du Service fourni à son Client jusqu'à paiement effectif du prix, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour CreaCast, donner lieu à une révision de prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.
- **Pénalités de retard** : Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, si les sommes facturées n'ont pas été payées à l'échéance prévue, des pénalités de retard seront calculées à un taux égal trois fois le taux de l'intérêt légal, au prorata du nombre de jours de retard. Ces pénalités seront facturées après mise en demeure faisant état de la volonté de CreaCast de les réclamer.
- **Frais de recouvrement** : En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire, le montant de toutes les factures impayées sera

augmenté de plein droit de 10% à titre de pénalité forfaitaire en application des articles 1226 et suivants du Code civil. Tous frais de recouvrement (injonction, exploit d'huissier...) seront à la charge du Client.

- **Intérêts moratoires conventionnels** : Un intérêt moratoire conventionnel au taux mensuel de 0.75% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture si bon semble à CreaCast, après mise en demeure préalable.
- **Frais** : L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation du contrat.
- **Délégation de prestations techniques à CreaCast**
CreaCast peut opérer, sur simple demande écrite de son client (messagerie électronique, fax ou courrier) des opérations techniques pour le compte de son client, visant à améliorer ou rétablir la portée du service proposé. Dans ces cadres précis, CreaCast est délégataire, son client est mandataire. Dans tous les cas, CreaCast est tenu d'informer son client par écrit des opérations techniques effectuées dans le cadre d'une délégation. A titre d'exemple, voici des exemples de délégations techniques accordables à CreaCast : démarches vis-à-vis des fournisseurs d'accès internet, inscription et le référencement auprès d'annuaires internet, interventions techniques sur les sites et mécanismes web, interventions techniques sur les éléments de codage multimédia.
- **Frais liés au rejet d'un prélèvement automatique et rétablissement du service suspendu** : Dans l'hypothèse où une demande de prélèvement automatique émise par CreaCast n'aboutissait pas ou était rejetée par la banque du Client, CreaCast suspendra automatiquement son Service jusqu'au règlement effectif. Une somme forfaitaire de 25€.h.t. sera automatiquement facturée lors de l'émission de la facture suivant l'incident de paiement.

- **Programme du Client ou hérité par le Client** : Le Client déclare avoir entièrement conçu, réalisé et/ou hérité l'ensemble du Programme confié à CreaCast pour Streaming et/ou Transport et garantit avoir acquis tous les droits et autorisations afférentes aux éléments le composant en vue d'une publication en Streaming ou en Transport sur le réseau Internet ou sur des supports autres tels que la modulation de fréquence FM par exemple.
- **Responsabilité éditoriale** : Le Client est seul responsable du Programme confié à CreaCast en vue de sa publication en Streaming ou en Transport sur Internet.
- **Contrefaçon** : Le Client garantit à CreaCast que le programme confié ne contient aucun élément susceptible de constituer une contrefaçon ou toute autre atteinte aux droits des tiers.
- **Garanties sur les contenus confiés à CreaCast** : Le Client garantit CreaCast que le Programme ne porte atteinte à aucun droit des tiers et en particulier à aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à autrui ou autres droits de la personnalité, et s'engage à garantir CreaCast contre toute revendication, recours ou action de la part de tiers se prévalant de droits privatifs ou de tout autre droit sur le Programme. Notamment, le Client garantit CreaCast contre toute demande ou contre tout recours de titulaires de droits voisins. Ainsi, le Client garantit avoir acquis, pour diffusion sur le réseau Internet et plus généralement sur tout support, tous les droits et autorisations afférents aux éléments composant son Programme, qu'il s'agisse de textes, commentaires, musique et plus généralement de toute contribution faisant l'objet de protection spéciale par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.
- **Conformité du programme du Client à la réglementation** : Le Client garantit à CreaCast que le Programme est conforme à la réglementation en vigueur, notamment en matière d'informations à caractère pornographique, raciste, révisionniste, xénophobe, etc., et garantit CreaCast contre toutes poursuites, dommages et intérêts ou indemnités qui pourraient en résulter.

Article 6 : Titulaire des droits et garanties

- **Qualité du service rendu** : Pour la prestation de transport, CreaCast ne peut s'engager sur la qualité de service rendu global ; ce service étant dépendant d'Internet et de nombreux opérateurs tiers.

Article 7 : Confidentialité

- **Confidentialité** : Les parties s'engagent, pendant toute la durée du Contrat et sans limitation après son expiration ou résiliation, à conserver la plus stricte confidentialité concernant toutes informations échangées entre CreaCast et le Client à l'occasion du Contrat, à propos notamment de toutes données techniques liées à leurs activités, ou produits et services respectifs.

Article 8 : Résiliation

- **Résiliation à l'initiative du client** : sauf convention contraire, la résiliation à l'initiative du Client est possible après 12 mois révolus de contrat et en respectant un préavis de trois mois. Toute résiliation avant le terme des douze premiers mois ne libère pas le Client de ses engagements et le Client reste redevable du paiement de l'intégralité des 12 mois et du préavis contractuel.
- **Résiliation à l'initiative de CreaCast** : dans tous les cas, CreaCast se réserve le droit de pouvoir mettre un terme au contrat en respectant un préavis de 3 mois envoyé par courrier recommandé au Client. CreaCast n'est pas tenu de fournir au Client la motivation de cette résiliation. En règle générale, CreaCast peut mettre un terme à un contrat lorsque ce dernier ne s'avère plus exécutable dans des conditions techniques et/ou économiques raisonnables ou lorsque les besoins du Client évoluent jusqu'à rendre non adaptées, les prestations rendues jusque là par CreaCast au Client. Dans cette éventualité, le rapatriement vers l'adresse de CreaCast des équipements qui étaient impliqués

dans l'exécution du contrat sera à la charge de CreaCast. A l'issue de la période de préavis, le Client ne peut récupérer, exploiter, céder toute ou partie du matériel et des logiciels confiés par CreaCast pour l'exécution du contrat résilié.

- **Résiliation de fait, suite à un défaut paiement** : CreaCast se réserve le droit de considérer comme une résiliation de contrat, le fait du Client de ne pas s'être acquitté de sa ou ses dernières factures en temps et en heure, ou le fait par la banque du Client d'avoir rejeté une demande de prélèvement automatique adressée par CreaCast en règlement de ses factures. Dans cette hypothèse, l'interruption par CreaCast du service (Streaming ou Transport), fourni par CreaCast au Client vaut avertissement préalable à la résiliation prochaine du contrat.
- **Résiliation de fait suite au non respect de ces CGV** : CreaCast se réserve le droit de considérer comme une résiliation de contrat, le fait du Client de ne pas respecter les obligations fixées dans ce contrat. Dans cette hypothèse, CreaCast peut, à tout moment et sans préavis, décider de l'interruption de son service. A charge au Client d'interroger CreaCast sur les motifs de l'interruption de service que CreaCast sera tenue de fournir à la demande du Client.

Article 9 : Juridiction et droit applicable

- Le présent contrat est soumis au droit français.
- En cas de contestation sur l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, attribution de compétence est faite aux seuls tribunaux de Strasbourg.